

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 34^e année – N° 37 – Mercredi 24 octobre 2012

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté portant adoption de la modification du plan des zones de protection pour la source de la Vendline à Vendlincourt

- Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
- vu la requête du Syndicat des eaux de la Vendline, tendant à la modification de la zone de captage S1 de protection des eaux souterraines pour la source de la Vendline à Vendlincourt;
 - vu le rapport d'étude hydrogéologique établi par le bureau MFR SA à Delémont;
 - attendu que la modification consiste en une diminution des restrictions à la propriété et ne concerne que des terrains en propriété des collectivités publiques à l'origine de la demande, le projet de modification n'a pas été mis à l'enquête publique;
 - vu l'article 20 de la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux¹,
 - vu l'article 50 de l'ordonnance du 6 décembre 1978 sur la protection des eaux²,

arrête:

Article premier

La modification du plan des zones de protection pour la zone de protection rapprochée S1 de la source de la Vendline est adoptée.

Article 2

La police et la surveillance des eaux incombent à la commune.

Article 3

Les frais de la présente procédure, comprenant un émolument de 250 francs et des débours par 50 francs soit au total 300 francs, sont mis à la charge du requérant.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès de la Chambre administrative du Tribunal cantonal

dans les 30 jours dès sa notification. Le mémoire de recours, adressé en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire; la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve y seront jointes.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 16 octobre 2012.

Au nom du Gouvernement
La présidente: Elisabeth Baume-Schneider
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RS 814.20
²RSJU 814.21

République et Canton du Jura

Arrêté concernant la modification des tarifs de l'abonnement de la Communauté tarifaire jurassienne « vagabond + » à partir du 9 décembre 2012

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

- vu l'article 4, alinéa 1, de l'arrêté du Parlement portant création de la Communauté tarifaire jurassienne (CTJU) du 15 décembre 2000¹,

arrête:

Article premier

Il est approuvé la modification des tarifs de l'abonnement de la Communauté tarifaire jurassienne valable sur le réseau du Noctabus jurassien, dénommé « vagabond + », à partir du 9 décembre 2012, selon le tableau ci-dessous:

Catégories d'abonnements	Mensuels Prix en Fr.	Annuels Prix en Fr.
Adulte 2 ^e cl. 1 zone	73.00	657.00
Adulte 2 ^e cl. 2 zones	78.00	702.00
Adulte 2 ^e cl. 3 zones	109.00	981.00
Adulte 2 ^e cl. 4 zones	140.00	1260.00
Adulte 2 ^e cl. 5 zones et plus	169.00	1521.00

Adulte 1 ^{re} cl. 1 zone	117.00	1053.00
Adulte 1 ^{re} cl. 2 zones	126.00	1134.00
Adulte 1 ^{re} cl. 3 zones	178.00	1602.00
Adulte 1 ^{re} cl. 4 zones	231.00	2079.00
Adulte 1 ^{re} cl. 5 zones et plus	280.00	2520.00
Jeune 2 ^e cl. 1 zone	57.00	513.00
Jeune 2 ^e cl. 2 zones	62.00	558.00
Jeune 2 ^e cl. 3 zones	83.00	747.00
Jeune 2 ^e cl. 4 zones	106.00	954.00
Jeune 2 ^e cl. 5 zones et plus	128.00	1152.00

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 16 octobre 2012. Au nom du Gouvernement
La présidente: Elisabeth Baume-Schneider
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹Arrêté du Parlement N° 1006

République et Canton du Jura

Arrêté portant délimitation des arrondissements de ramonage

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu l'article 32 de la loi du 21 novembre 2007 sur la protection contre les incendies et les dangers naturels¹,
— vu l'article 6, alinéa 1, de l'ordonnance du 18 novembre 2008 sur la protection contre les incendies et les dangers naturels et sur le ramonage²,

arrête:

Article premier

Les arrondissements de ramonage sont délimités comme il suit:

Arrondissement N°	Localités rattachées
1	Boncourt, Buix, Bure, Chevenez, Cœuve, Courchavon, Courtedoux, Courtemaîche, Dampfreux, Damvant, Fahy, Fontenais, Grandfontaine, Lugnez, Montignez, Réclère, Roche d'Or, Rocourt
2	Alle, Asuel, Beurnevésin, Bonfol, Bressaucourt, Charmoille, Epauvillers, Epiquez, Fregiécourt, Miécourt, Monténo, Montfavergier, Montmelon, Ocourt, Pleujouse, Porrentruy, Saint-Brais, Saint-Ursanne, Seleute, Soubey, Vendlincourt
3	Bassécourt, Boécourt, Cornol, Courgenay, Courfaivre, Courtételle, Glovelier, Saulcy, Soulce, Undervelier
4	Bourrignon, Châtillon, Courrendlin, Delémont (partie nord et est de la ville), Develier, Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Vellerat
5	Corban, Courchapoix, Courroux, Delémont (partie sud et ouest de la ville), Mervelier, Montsevelier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vermes, Vicques

6	Le Bémont, Les Bois, Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Les Enfers, Les Genevez, Goumois, Lajoux, Montfaucon, Muriaux, Le Noirmont, Le Peuchapatte, Les Pommerats, Saignelégier
---	---

Article 2

Les maîtres ramoneurs titulaires d'un arrondissement sont confirmés dans leurs fonctions selon la répartition suivante:

Arrondissement N°	Titulaire
1	M. Serge Quiquerez, Grandfontaine
2	M. Gilles Braichet, Porrentruy
3	M. Yvan Erard, Alle
4	M. Georges Queloz, Courrendlin
5	M. Jean-Luc Charmillot, Vicques
6	M. Marcel Cuenin, Les Breuleux

Article 3

¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

²Il abroge tout arrêté antérieur relatif à la délimitation des arrondissements de ramonage.

Delémont, le 16 octobre 2012. Au nom du Gouvernement
La présidente: Elisabeth Baume-Schneider
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 871.1
²RSJU 871.11

Chancellerie d'Etat

Référendum fédéral

La Chancellerie d'Etat rend notoire que le délai référendaire est actuellement en cours pour les actes législatifs fédéraux suivants:

- Code de procédure civile suisse et code de procédure pénale suisse (Dispositions relatives à la rédaction des procès-verbaux)
Modification du 28 septembre 2012;
- Loi fédérale sur le soutien des associations faitières de la formation continue du 28 septembre 2012;
- Loi fédérale sur l'imposition d'après la dépense du 28 septembre 2012;
- Loi fédérale sur l'adaptation de dispositions de procédure relatives au secret professionnel des avocats du 28 septembre 2012;
- Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp) du 28 septembre 2012;
- Loi fédérale sur l'assistance administrative internationale en matière fiscale (Loi sur l'assistance administrative fiscale, LAAF) du 28 septembre 2012;
- Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (Loi sur les bourses, LBVM)
Modification du 28 septembre 2012;
- Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (Loi sur les placements collectifs, LPCC)
Modification du 28 septembre 2012;
- Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA)
Modification du 28 septembre 2012;
- Loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité
Modification du 28 septembre 2012;

- Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF)
Modification du 28 septembre 2012;
- Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Loi sur les stupéfiants, LStup)
Modification du 28 septembre 2012;
- Loi fédérale relative aux contributions en faveur de projets communs de la Confédération et des cantons en vue du pilotage de l'espace suisse de formation
Prorogation du 28 septembre 2012;
- Arrêté fédéral portant acceptation d'un amendement à la Convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière du 28 septembre 2012;
- Arrêté fédéral portant approbation de la Convention européenne du paysage du 28 septembre 2012.

Le délai référendaire expire le 17 janvier 2013.

Ces actes législatifs peuvent être consultés au Service de l'information et de la communication, rue du 24-Septembre 2, à Delémont.

Sur demande, le Service de l'information et de la communication remettra un exemplaire de ces actes au Secrétariat de la commune intéressée, à l'intention des citoyennes et citoyens.

Delémont, le 24 octobre 2012

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Route cantonale N° 18

Commune: Glovelier

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Service d'incendie et de secours Haute-Sorne; Exercice final 2012.

Tronçon: Du carrefour route de Berlincourt au carrefour rue de la Gare.

Durée: Le 27 octobre 2012, de 6 h 30 à 13 heures.

Particularités: Néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00.

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 21 septembre 2012.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Beurnevésin

Assemblée communale extraordinaire

mardi 6 novembre 2012, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 28 août 2012.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 125 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, destiné au remplacement de l'éclairage public ainsi que pour l'alimentation de la station transformatrice, sous réserve d'obtention d'une subvention cantonale.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 250 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, destiné au remplacement d'un tronçon du collecteur d'eau usée.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 10 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, destiné au réaménagement du site de la Borne des Trois Puissances.
5. Informations de l'administration communale extraordinaire.
6. Divers et imprévu.

Beurnevésin, le 18 octobre 2012.

Conseil communal.

Beurnevésin

Notification d'une décision par la voie officielle (article 88, alinéa 1 CPA)

L'Administration communale extraordinaire de Beurnevésin,

- vu les articles 25, lettre d, et 37, alinéa 1, lettre b, de la loi sur les déchets (RSJU 814.015);
- vu le bois usagé issu de la déconstruction de l'ancien bâtiment sis sur la parcelle N° 128 du ban de Beurnevésin, propriété de Marco Sembinelli, de domicile inconnu, bois entreposé à ce jour sur ladite parcelle;
- attendu qu'en vertu de l'annexe 5, chiffre 31, alinéa 2, lettre a, de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair, RS 814.318.142.1), le bois en question ne peut pas être considéré comme du bois de chauffage; qu'il s'agit dès lors de déchets de chantier combustibles qui doivent être incinérés dans des installations appropriées (article 25, lettre d, de la loi sur les déchets);
- attendu qu'il incombe au détenteur de ce bois usagé de l'éliminer à ses frais (article 31c, alinéa 1, et 32, alinéa 1, de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), RS 814.01);

décide:

1. M. Marco Sembinelli est tenu d'évacuer dans un centre de tri agréé ou dans une autre filière appropriée le bois usagé issu de la déconstruction de son immeuble, conformément aux conditions fixées dans le permis délivré le 9 octobre 2009.
2. L'évacuation devra intervenir dans les 10 jours suivant l'entrée en force de la présente décision.
3. Passé ce délai et en l'absence d'exécution de la présente décision par l'obligé, l'administration communale extraordinaire procédera à son exécution par substitution aux frais de ce dernier.

4. La présente décision peut faire l'objet d'une opposition écrite auprès de l'administration communale extraordinaire dans un délai de 30 jours à dater de sa notification. L'opposition doit contenir les conclusions, l'exposé des motifs et les moyens de preuve. La procédure d'opposition est la condition préalable en vue d'une procédure ultérieure de recours auprès du juge administratif.

Beurnevésin, le 19 octobre 2012.

Conseil communal.

Les Bois

Abrogation de règlements

En date du 2 juillet 2001, le Conseil général des Bois a décidé d'abroger la convention ci-après:

- Convention concernant la répartition des charges relatives à l'entretien des chemins communaux entre la commune et la 2^e Section.

Cette abrogation a été approuvée par le Service des communes le 1^{er} octobre 2012. Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Conseil communal.

Boncourt

Assemblée communale extraordinaire

lundi 5 novembre 2012, à 20 h 15, à l'aula de l'école primaire.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 18 juin 2012.
2. a) Discuter et voter l'acquisition de la parcelle N° 298, propriété de British American Tobacco Switzerland S.A., sise au lieu-dit «Les Foulures», d'une contenance de 81 869 m², au prix de Fr. 3 806 458.–;
- b) discuter et décider le financement.
3. Divers et imprévu.

Secrétariat communal.

Les Breuleux

Assemblée ordinaire de l'arrondissement de sépulture

mardi 13 novembre 2012, à 20 heures, à la salle paroissiale, route de France 2.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.
2. Discuter et voter le budget pour l'exercice 2013.
3. Réélection des membres du Conseil.
4. Divers et imprévu.

Le budget mentionné sous chiffres 2 est déposé au Secrétariat durant les délais légaux.

Secrétariat de l'arrondissement de sépulture.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Châtillon**Entrée en vigueur
du règlement d'organisation et d'administration**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Châtillon le 4 juillet 2012, a été approuvé par le Gouvernement le 18 septembre 2012.

Réuni en séance du 15 octobre 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 16 octobre 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Châtillon, le 17 octobre 2012.

Conseil communal.

Corban**Assemblée communale extraordinaire**

mardi 20 novembre 2012, à 20 heures, au complexe scolaire, salle des assemblées.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 août 2012.
2. Présentation, discussion et adoption du règlement communal concernant l'entretien des ouvrages collectifs du remaniement parcellaire (chemins, canaux, milieux et objets naturels, autres ouvrages).
3. Information sur les coûts et les modalités de financement prévus pour l'entretien des ouvrages collectifs du remaniement parcellaire.
4. Divers et imprévu.

Le règlement mentionné sous le point 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Corban, le 18 octobre 2012.

Conseil communal.

Courchapoix**Assemblée communale extraordinaire**

lundi 19 novembre 2012, à 20 h 15, dans la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation, discussion et adoption du règlement communal concernant l'entretien des ouvrages collectifs du remaniement parcellaire (chemin, canaux, milieux et objets naturels, autres ouvrages).
3. Information sur les coûts et les modalités de financement prévus pour l'entretien des ouvrages collectifs du remaniement parcellaire.
4. Divers et imprévu.

Le règlement mentionné sous le point 2 de l'ordre du jour est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt au Secrétariat communal.

Courchapoix, le 18 octobre 2012.

Conseil communal.

Courfaivre**Dépôt public
du règlement concernant la jouissance des biens
de la Bourgeoisie et cahier des charges
de la Commission bourgeoise**

Conformément aux dispositions légales en vigueur et en prévision de la prochaine assemblée communale extraordinaire qui se déroulera le 14 novembre 2012, le règlement concernant la jouissance des biens de la Bourgeoisie et cahier des charges de la Commission bourgeoise est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée précitée.

La consultation de ce règlement est également possible sur le site internet: www.courfaivre.ch.

Les éventuelles oppositions, faites par écrit et motivées, sont à adresser durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Courfaivre, le 19 octobre 2012.

Conseil communal.

Develier**Entrée en vigueur
des nouveaux tarifs du Service électrique**

Les nouveaux tarifs du Service électrique, adoptés par le Conseil communal de Develier le 27 août 2012, ont été approuvés par le Service des communes le 15 octobre 2012.

Réuni en séance du 22 octobre 2012, le Conseil communal a décidé de fixer leur mise en vigueur au 1^{er} octobre 2012.

Les tarifs, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Develier**Convocation du Corps électoral**

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués les samedi 24 et dimanche 25 novembre 2012 afin de se prononcer sur la question suivante:

— *Acceptez-vous, selon le message du Conseil communal, l'ouverture d'un crédit de Fr. 1085000.–, à couvrir par voie d'emprunt, pour la viabilisation du lotissement «Les Quatre-Faulx», comprenant une participation des propriétaires fonciers de Fr. 580000.– et une participation communale de Fr. 350000.– à laquelle s'ajoutent Fr. 155000.– pour l'assainissement du réseau d'eau potable et de donner compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt et de le consolider?*

Les opérations de vote auront lieu au bureau de vote, bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8, aux heures suivantes: samedi 24 novembre 2012, de 18 h à 20 h; dimanche 25 novembre 2012, de 10 h à 12 h.

Develier, le 19 octobre 2012.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Develier**Assemblée communale extraordinaire**

lundi 5 novembre 2012, à 20 h 15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du lundi 2 juillet 2012 publié sur le site de la commune www.develier.ch; il peut également être consulté au Secrétariat communal.
2. Adoption du Plan spécial «Les Quatre-Faulx».
3. Information sur l'ouverture d'un crédit pour l'équipement et la viabilisation du nouveau lotissement «Les Quatre-Faulx».
4. Décision sur la vente de la parcelle communale N° 1861, «Chemin de la Combatte».
5. Présentation du décompte final pour l'aménagement d'un appartement au rez-de-chaussée et l'isolation des façades de l'immeuble N° 69, «Rue de la Liberté»; ratification du dépassement de crédit, décision.
6. Présentation du décompte final pour la réfection de la place de jeux et de sports de l'école primaire.
7. Information sur le lotissement «Champ-de-Val».
8. Divers et imprévu.

Develier, le 19 octobre 2012.

Conseil communal.

Develier**Assemblée bourgeoise**

mercredi 7 novembre 2012, à 20 h 15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 30 mars 2011.
2. Renouvellement des autorités bourgeoises selon l'article 28, alinéa 3, et l'article 48, alinéa 1, chiffre 2, et alinéa 2, du règlement d'organisation.
Election des membres du Bureau de l'assemblée bourgeoise (BAB):
 - a) nommer le-la président-e;
 - b) nommer le-la secrétaire;
 - c) nommer les trois membres assesseurs.
3. Discussion et approbation du contrat constitutif de la réserve forestière située «En Tairèche – Lai Rotche à Cra».
4. Discussion et approbation d'un échange de terrain entre M. Christian Hirschi et la bourgeoisie, respectivement entre les parcelles N° 3388 «Le Pécal» et N° 3387 «La Charrière»; prendre la décision de principe pour l'achat de l'ouvrage militaire souterrain situé sur la parcelle N° 3387 «La Charrière».
5. Divers et imprévu.

Develier, le 19 octobre 2012.

Conseil communal.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Les Genevez**Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale des Genevez le 3 septembre 2012, a été approuvé par le Service des communes le 15 octobre 2012.

Réuni en séance du 22 octobre 2012, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2012.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Mervelier**Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e les 15 et 16 décembre 2012**

Les électrices et électeurs de la commune de Mervelier sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection d'un-e conseiller-ère communal-e selon le système majoritaire, conformément aux dispositions du règlement sur les élections communales.

Dépôt de candidature: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal le lundi 5 novembre 2012, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession des candidats et porteront la signature manuscrite par ces derniers. Ils porteront également la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la commune.

Ouverture du bureau de vote: samedi 15 décembre 2012, de 19 à 20 heures; dimanche 16 décembre 2012, de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage: 5 et 6 janvier 2013.

Pour le second tour, les actes de candidature doivent être remis au Secrétariat communal jusqu'au mercredi 19 décembre 2012, à 18 heures.

Conseil communal.

Montsevelier**Assemblée communale extraordinaire**

mercredi 21 novembre 2012, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès verbal de la dernière assemblée du 31 octobre 2012.
2. Présentation, discussion et adoption du règlement communal concernant l'entretien des ouvrages collectifs du remaniement parcellaire (chemins, canaux, milieux et objets naturels, autres ouvrages).
3. Information sur les coûts et les modalités de financement prévus pour l'entretien des ouvrages collectifs du remaniement parcellaire.
4. Divers et imprévu.

Le règlement mentionné au point 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Porrentruy

Résultats des élections communales du 21 octobre 2012

ÉLECTION À LA MAIRIE (1^{er} tour)

Electeurs inscrits :	5048
Nombre de cartes rentrées :	2899
Nombre de bulletins rentrés :	2840
Participation en % :	57,42
Bulletins blancs :	160
Bulletins nuls :	21
Bulletins valables :	2659
Majorité absolue :	1330
Ont obtenu des voix:	
FUEG Pierre-Arnauld	1048
SCHAFFTER Thomas	1026
LOICHAT Julien	585

ÉLECTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE 6 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Electeurs inscrits :	5048
Nombre de bulletins rentrés :	2809
Participation en % :	57,42
Bulletins blancs :	26
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	2783
Bulletins de vote non modifiés :	982
Bulletins de vote modifiés :	1338
Bulletins de vote sans dénomination de parti :	463

Liste 01 PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN (PDC-JDC)

	Suffrages	
PINEAU Eric	Elu	1126
ROY Anne	Elue	1014
FARINE Jean		850
GIRARD Laurent Olivier		551
BEYNON Fabrice		505
SCHMIDT Florent		435

Liste 02 PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL INDÉPENDANT (PCSI)

	Suffrages	
SCHAFFTER Thomas	Elu	994
CATTIN Pierre-Olivier	Elu	748
BABEY Nicolas		671
EGGERTSWYLER Philippe		582
BRAICHET-CATTIN Chantal		580
HENZELIN Pascal		403

Liste 03 PARTI SOCIALISTE-JEUNESSE (JSPJ)

	Suffrages	
LOICHAT Julien	Elu	878
LAVILLE François		754
CREVOISIER CRELIER Mathilde		498
COULLERY Gilles		487
MARCHETTI-DOMINÉ Patricia		456
HÂNI Margaux		426

Liste 04 PARTI LIBÉRAL-RADICAL (PLR)

	Suffrages	
VOIROL Gabriel	Elu	1064
BOHLINGER Alain		598
SIMON Thierry		580
NICOULIN Aline		570
RIAT Patrick		541
SALOMON Bernard		431

ÉLECTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE 41 MEMBRES DU CONSEIL DE VILLE

Electeurs inscrits :	5048
Nombre de bulletins rentrés :	2814
Participations en % :	57,42
Bulletins blancs :	18
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	2795
Bulletins de vote non modifiés :	752
Bulletins de vote modifiés :	1599
Bulletins de vote sans dénomination de parti :	444

Liste 01 PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN (PDC-JDC)

	Suffrages	
MEYER Marcel	Elu	1299
ROY Anne	Elue	1155
THEURILLAT Nicolas	Elu	1110
COURTET Martial	Elu	1061
PINEAU Eric	Elu	1004
VOLPATO Anne-Marie	Elue	988
PIQUEREZ Sébastien	Elu	974
FARINE Jean	Elu	965
PARIETTI Julien	Elu	959
THEURILLAT Stéphane	Elu	934
CHARIATTE Alain	Elu	926
SCHALLER Thomas	Elu	882
ZWAHLEN Corinne	Elue	868
WERDEBERG Maria	Elue	850
JUBIN Yannick		833
GURY Claude		807
SOLLBERGER Frédéric		805
FRUND Olivier		801
EGGENSCHWILLER Hervé		787
DAUCOURT Muriel		780
SANER Michel		667
THIERRIN Joseph		755
BEYNON Fabrice		748
PELLEGRINO Antonino		746
SACCONI Antonella		738
GIRARD Laurent Olivier		727
SCHALLER Jérôme		724
BERBERAT Benoît		715
CUENIN Guillaume		712
MERCIER Jean-Claude		711
LACHAT Sylvie		691
ROSO Ricardo		690
CONCEICAO Victor		688
BIERI Lionel		673
FLURY Jérôme		667
MIOCHE HENRY Isabelle		662
SANER Laurie		661
GUENAT Yves		643
MEYER Olivier		619
SCHMIDT Florent		617
CORREIA BATISTA Fernando		598

Liste 02 PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL INDÉPENDANT (PCSI)

	Suffrages	
SCHAFFTER Thomas	Elu	979
PLUMEY Jean-Luc	Elu	826
BRAICHET-CATTIN Chantal	Elue	719
EGGERTSWYLER Philippe	Elu	715
HUBLEUR Dominique	Elu	679
BESSIRE Denis	Elu	602
GIORDANO Victor	Elu	576
CASARANO Angelo	Elu	553
VOILLAT Yann		551
QUIQUEREZ Yves		525
BARTHOD-GRESSOT Sophie		507
BENITEZ Manuel		478
HENZELIN Pascal		468
CHOFFAT Léna		445
METTEY ROTUNNO Fanny		436
PÉRIAT Félicie		429
HENRY Laurence		428
BRANDT Aude		424
SPINELLI Justine		411
DOBLER Damien		408
BOILLAT Nicole		405
REYES Sandrine		405
BERGE Benjamin		403
MISEREZ Pascal		397
CUTTAT Joseph		396
BENITEZ David		394
LAUBER Christiane		391
MAITRE Baptiste		385
CASTINEIRA José-Antonio		371
BRIET Floriane		363
RODRIGUEZ Fernando		353

CADARIO Guillaume	351
GULAL Erol	344
OEHLI Alain	340
BONATI Cynthia	337
PACCIANA Michele	336
MUJA Shpetim	333
MONACO Samira	317
SILVA NEVES Liliana	315
BEUCHAT Gaby	313
GRIECO Renato	310

Liste 03 PARTI SOCIALISTE-VERTS (PS+JSPJ-Verts)

Suffrages

BEURET SIESS Rosalie	Elue	939
LOICHAT Julien	Elu	806
LAVILLE François	Elu	770
GERBER Chantal	Elue	706
CHAPATTE Francine	Elue	677
SIEGENTHALER Vincent	Elu	647
CHAPATTE Josquin	Elu	620
EGGER Victor	Elu	616
COULLERY Gilles	Elu	603
CREVOISIER CRELIER Mathilde		597
RAVAL Lisa		591
FRUND Robert		590
VOISARD Yves		580
HANI Margaux		576
BARRAS Jean-Claude		555
BRANDT Emmanuel		551
LAISSUE Corinne		551
CAFISO Jean-Pierre		545
MARCHETTI-DOMINÉ Patricia		544
SCALBERT-CREVOISIER Geneviève		539
LAVILLE Baptiste		534
THENTZ Clara		510
GLAUS Gérard		509
QUELOZ Pierre		508
MAITRE Simon		504
ROBIN James		490
FRIEDLI Michel		472
GIRARDAT Isabelle		472
SIEGENTHALER Anna		472
EGGER-BOEGLI Sylvie		469
BOILLAT Nathalie		464
FRIEDLI Valentine		462
CERF Tom		459
NARBY Arthur		459
SAINHAS MEDA Sergio Antonio		452
GLAUS Mathias		449
BURKHALTER Aline		445
BÉDAT Servane		430
GIGON Kathleen		417
COULLERY Ludovic		414
VOISARD Clélie		414

Liste 04 PARTI LIBÉRAL-RADICAL (PLR)

Suffrages

GODINAT Manuel	Elu	1033
VOIROL Gabriel	Elu	944
NICOULIN Didier	Elu	852
PERRIN Johan	Elu	842
CATTIN Pierre-Alain	Elu	835
SIMON Thierry	Elu	818
PARIETTI Pierre	Elu	784
ETIQUE Joël	Elu	748
BOHLINGER Alain	Elu	733
NICOULIN Aline	Elue	703
RIAT Patrick		656
LEUENBERGER Hugues		654
GASSER Jocelyne		601
BRIOT Fabrice		598
REUSSER Gérard		583
STICCHI Nicolas		574
KRALL Ernest		568
BERBERAT Michel		554
BRUNNER Xavier		551

VOIROL Jacques	551
SALOMON Bernard	537
VOIROL Hervé	532
CORDONE Claudio	525
CHAVANNE Jonathan	506
GIRARD Aurélien	496
CAILLET Alexandre	491
CATTIN Julien	479
GIGON Ronald	466

Porrentruy, le 22 octobre 2012.

Secrétariat municipal.

Avis de construction**La Baroche**

Requérant: Paul Choulat, La Malcôte, 2954 Asuel; auteur du projet: Integrasolar S.A., rue des Finettes 65, 1920 Martigny.

Projet: Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture des bâtiments N° 15 E et 15 H, sur la parcelle N° 393 (surface 16274 m²), sise au lieu-dit «La Malcôte», localité d'Asuel, zone agricole.

Dimensions installations: Bâtiment N° 15 E: surface 218 m²; bâtiment N° 15H: surface 411 m².

Genre de construction: Panneaux solaires photovoltaïques intégrés de teinte bleu-noir.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 novembre 2012, au Secrétariat communal de La Baroche à Miécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive-ment.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Baroche, le 17 octobre 2012.

Secrétariat communal.

Basse-Allaine

Requérant: Jean-Pierre Choulat, route Cantonale 77, 2923 Courtemaîche.

Projet: Agrandissement de l'étable bâtiment N° 77D, fosse à lisier, SRPA, silo en tranchée, sur la parcelle N° 768 (surface 50733 m²), sise au lieu-dit «Grandgourt», localité de Montignez, zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 39 m 45, largeur 12 m 62, hauteur 2 m 67, hauteur totale 5 m 34; dimensions du silo en tranchée: longueur 39 m 45, largeur 6 m 40, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 70.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, structure en bois; façades: bardage en bois de teinte naturelle, tôle de teinte grise en façade sud; couverture: éternit grandes ondes de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 novembre 2012, au Secrétariat communal de Basse-Allaine à Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et

prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Basse-Allaine, le 22 octobre 2012.

Secrétariat communal.

Clos du Doubs

Requérant: Jean-Paul Lachat, chemin des Vignes 15, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: Installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment N° 15, sur la parcelle N° 496, sise au chemin des Vignes, zone d'habitation HA, ban de Clos du Doubs (localité de Saint-Ursanne).

Dimensions: Environ 130 m².

Genre de construction: Panneaux monocristallins intégrés.

Dérogation requise: Article HA 16 du PAL de Saint-Ursanne (aspect architectural).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 novembre 2012, au Secrétariat communal de Clos du Doubs à Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Clos du Doubs, le 24 octobre 2012.

Secrétariat communal.

Courroux

Requérants: Audrey et Marcello Della Rosa, rue Palustre 2, 2822 Courroux; auteurs du projet: Jean-Marc et Alain Joliat, rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: Agrandissement de la maison familiale, sur la parcelle N° 3066 (surface 708 m²), sise à la rue Palustre, zone d'habitation HAC, plan spécial «La Doux» modifié.

Dimensions principales: Longueur 8 m 40, largeur 5 m 66, hauteur totale 3 m 08.

Genre de construction: Murs extérieurs: isolation périphérique 16 cm, briques TC 15 cm; façades: crépissage minéral blanc cassé; couverture: toiture plate, étanchéité, gravillons.

Dérogation requise: Article 6, alinéa 8, des prescriptions du plan spécial «La Doux» modifié.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 novembre 2012, au Secrétariat communal de Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur

les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courroux, le 24 octobre 2012.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérants: Elodie et Paul Beuchat, route de Châtillon 10, 2830 Courrendlin; auteur du projet: Villa-type S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec une pergola, sur la parcelle N° 5275 (surface 494 m²), sise à la rue du Vieux-Château, zone HAb, zone d'habitation A, secteur HAb (3 niveaux).

Dimensions principales: Longueur 13 m 20, largeur 7 m 43, hauteur 6 m 80, hauteur totale 6 m 80; dimensions de la pergola: longueur 4 m 40, largeur 3 m, hauteur 3 m 60, hauteur totale 3 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques TC; façades: crépissage, couleur blanc cassé; couverture: étanchéité; chauffage par pompe à chaleur.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 novembre 2012 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 22 octobre 2012.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Fontenais et Porrentruy

Requérante: Commune de Fontenais, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais; auteur du projet: RWB Jura S.A., route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Projet: Réaménagement contre les crues et renaturation du cours d'eau Le Bacavoine (de la source sur la Place de la Fontaine à Fontenais jusqu'au pont FMB de la route cantonale de Porrentruy) + exhaussement d'un pont, de passerelles et du chemin d'accès au parking Louis Lang S.A., sur les parcelles N° 199 (Fontenais), N° 37 (Fontenais) et N° 725 (Porrentruy), (surfaces 3158, 3115 et 4403 m²), sises au lieu-dit «Le Bacavoine», zone cours d'eau «Le Bacavoine», périmètre de protection de la nature sur le ban de Fontenais.

Dimensions principales: Longueur 670 m, largeur 7 m.

Dérogation requise: Article 3.4.4. (périmètre de protection de la nature du RCC de Fontenais).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 novembre 2012, au Secrétariat communal de Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délaï d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Fontenais et Porrentruy, le 19 octobre 2012.

Secrétariat communal.

Mises au concours

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'une mutation interne, le Service des constructions et des domaines met au concours un poste de

concierge

Mission: Nettoyer et entretenir les divers locaux du bâtiment, collaborer aux travaux de nettoyage avec les collègues; suivi, maintenance et surveillance des installations techniques, des travaux de maintenance dans les bâtiments et des alentours. Communiquer avec le personnel technique, administratif, les clients et fournisseurs dans le bâtiment.

Exigences: CFC dans le domaine sanitaire et/ou chauffage avec plusieurs années d'expérience dans un de ces domaines; aptitude à travailler en équipe, sens des contacts humains, aptitudes à l'organisation et à la communication, sens pratique. Connaissances de base en informatique.

Traitement: Classe 5.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Porrentruy (bâtiment du Lycée cantonal).

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Christine Dobler, administratrice des domaines au Service des constructions et des domaines, N° de téléphone 032 420 53 87.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Concierge », jusqu'au 3 novembre 2012.

www.jura.ch/emplois

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

L'Organisation du monde du travail (OrTra) jurassienne santé-social est une actrice de la formation professionnelle. Partenaire du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), des services cantonaux de la formation, de la santé publique et de l'action sociale, ainsi que du fonds pour le soutien aux formations professionnelles, elle représente les intérêts, dans la formation professionnelle, des employeurs et des associations d'employé-e-s des domaines de la santé et du social.

Pour assurer le déploiement progressif des missions de l'OrTra jurassienne et promouvoir, dans la durée, les métiers de la santé et du social, de niveau CFC en priorité, l'OrTra recrute

une directrice ou un directeur à temps partiel

La directrice ou le directeur de l'OrTra jurassienne santé-social aura pour mission d'assurer l'accomplissement des tâches de l'OrTra dans le domaine de la formation professionnelle des métiers de la santé et du social, en particulier la mise sur pied et l'organisation de cours interentreprises.

L'OrTra recherche une personnalité avec le profil suivant:

- formation universitaire ou HES ou jugée équivalente;
- connaissance du domaine de la formation professionnelle, en particulier de celui de la santé et du social et de leurs réseaux;
- esprit d'ouverture, facilité de contact, sens de l'organisation et du travail en équipe;
- autonomie dans la gestion de sa mission et dans l'accomplissement de ses tâches;
- capacités d'analyse et d'anticipation;
- facilités rédactionnelles;
- maîtrise des outils de bureautique;
- compréhension orale et écrite de la langue allemande;
- une expérience de base dans la conduite de projets serait un atout.

Le taux d'activité est de 30% avec perspective d'augmentation à 60%.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 2013.

Pour assurer l'administration de ses cours l'OrTra recrute également

une coordinatrice ou un coordinateur à temps partiel

La coordinatrice/le coordinateur de l'OrTra aura pour mission de gérer les cours, notamment les cours interentreprises (CIE), et d'administrer les finances de l'OrTra.

L'OrTra recherche une personnalité avec le profil suivant:

- formation de base au minimum un CFC d'employé-e de commerce ou diplôme jugé équivalent avec formation complémentaire en gestion de projets;
- expérience d'au moins 5 ans dans le domaine;
- maîtrise des outils de bureautique;
- langue française, la compréhension de la langue allemande serait un avantage;
- capacité d'autonomie et de prise de responsabilités, sens de l'anticipation, de la planification et de

l'organisation; capacité de communiquer, aimant entretenir les relations interpersonnelles; goût pour l'efficacité et aptitude à la gestion de conflits.

Le taux d'activité est de 70%.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 2013.

Les cahiers des charges sont à disposition sur demande.

Veillez adresser votre offre par courrier jusqu'au 31 octobre 2012 au président de l'OrTra jurassienne santé-social, M. Gabriel Nusbaumer, Dos le Môtie 11, 2807 Pleigne, chez qui des renseignements peuvent être obtenus par téléphone au N° 079 786 88 28.

Avis divers

Syndicat d'améliorations foncières
de Rossemaison – Delémont-Sud et Courtételle-Est

Assemblée de dissolution

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat d'améliorations foncières R-D-C, le comité invite les propriétaires intéressés à participer à l'assemblée de dissolution du SAF prévue le mercredi 7 novembre 2012, à 19 h 30, à la salle du réfectoire à Courtemelon.

Ordre du jour:

1. Ouverture par le président.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée du 22 août 2007.
4. Rapport du président.
5. Présentation des comptes des années 2007 à 2011 et du 1^{er} janvier au 31 octobre 2012.
6. Rapport des vérificateurs.
7. Approbation des comptes par l'assemblée et décharge aux organes du syndicat.
8. Rapport des services cantonaux:
 - a) Economie rurale;
 - b) Ponts et Chaussées.
9. Affectation du solde de la fortune dans les fonds d'entretien communaux.
10. Dissolution du Syndicat, sous réserve de la ratification du Gouvernement.
11. Donner compétence au comité pour liquider les dernières affaires.
12. Divers.

Un membre peut se faire représenter par procuration écrite donnée à un autre membre, au fermier ou à un parent jusqu'au 3^e degré jouissant des droits civils.

Courtételle, le 26 septembre 2012.

Le comité.



Je veux rénover ma maison : Comment m'y prendre et avec quelles aides publiques ?

Séminaires d'information du Programme Bâtiments :

FR **Jeudi 8 novembre 2012 (en français)**
Lundi 19 novembre 2012 (en allemand)
17h à 19h
Banque Cantonale de Fribourg
Safe Gallery
Boulevard de Pérolles 1
1700 Fribourg

JU **Jeudi 15 novembre 2012**
17h à 19h
Café de la Poste
2855 Glovelier

NE **Samedi 17 novembre 2012**
9h30 à 12h
Salle Média du collège
2314 La Sagne

VD **Lundi 5 novembre 2012**
Lundi 12 novembre 2012
Mardi 20 novembre 2012
17h30 à 19h
Centre des Laboratoires d'Epalinges, Salle B301
Chemin des Boveresses 155
1066 Epalinges

VS **Mardi 13 novembre 2012**
17h à 19h
Centre de Conférence BCVS
Salle de conférence
Rue des Creusets 11
1950 Sion

Programme :
Informations par les Services cantonaux de l'énergie sur le Programme Bâtiments (www.leprogrammebatiments.ch), les enjeux énergétiques et politiques cantonaux, ainsi que les aides financières existantes et les démarches à entreprendre. Présentation d'un exemple concret de rénovation par un planificateur local.

Inscription :

La participation aux séances est gratuite, mais l'inscription est obligatoire pour des raisons d'organisation. Le nombre de places est limité.

Envoyez vos coordonnées complètes (nom, adresse et adresse e-mail) en indiquant le lieu et la date du séminaire souhaité à :

Le Programme Bâtiments, c/o Bureau EHE SA, Route de la Fonderie 2, 1700 Fribourg
Tél. 026 309 20 93 | Fax 026 309 20 98 | inscription@bureau-ehe.ch

Le Programme Bâtiments



CRDE
Conférence Romande des Délégués à l'Énergie